

**SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION

SEANCE DU : **7 décembre 2020**

Commune de : LE LAVANDOU

ETABLISSEMENT CONCERNE

Désignation : Renouvellement de la concession de la plage naturelle du centre-ville	Type : PA 1
Adresse :	N° de

NATURE DE L'INTERVENTION

Permis de construire	<input type="checkbox"/>	Dérogation	<input checked="" type="checkbox"/>
Autorisation de travaux	<input type="checkbox"/>	ADAP	<input type="checkbox"/>
		Visite de réception	<input type="checkbox"/>

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres permanents	Nom	Service
Le Préfet ou son représentant Président	Mme Jacqueline DELPIVAR	DDTM
Le Maire ou son représentant	M. Gil BERNARDI, Maire (avis écrit et motivé)	Mairie de LE LAVANDOU
Les représentants des associations de personnes handicapées	M. Christian CLARVILLE M. Michaël COQUIDE	AVIE APAJH
Le DDCS ou son représentant	Mme Emma IACIANCIO	DDCS
Le DDTM ou son représentant	Mme Jacqueline DELPIVAR	DDTM
Les représentants en matière de logements		
Les représentants en matière d'ERP		
Les représentants en matière de voirie ou d'espaces publics		
Membres consultatifs	Fonction ou service	
M. le chef du SDAP ou son représentant		

AVIS DE LA COMMISSION : **FAVORABLE**

La Présidente
Cheffe du bureau
Politique de l'accessibilité

Jacqueline DELPIVAR

**PROCES VERBAL DE LA SOUS COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITE
du 7 décembre 2020**

-

TEXTES APPLICABLES

Loi 2005-102 du 11 février 2005
Ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014
Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié (CCDSA)
Décrets 2014-1326 et 2014-1327 du 5 novembre 2014
Arrêté du 8 décembre 2014 (cadre bâti existant), modifié par l'arrêté du 28 avril 2017
Articles R111-18-3, R111-18-7, R111-18-10, R111-18-11 du CCH (dérogations en matière de logements)
Articles R 111-19 à R 111-19-47 du CCH (ERP ou IOP)
Articles R111-19-10, R111-19-23 du CCH (dérogations en matière d'ERP ou IOP)
Arrêtés Préfectoraux du 16 mars 2016
Arrêté du 20 avril 2017 (ERP neufs)

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Opération neuve	<input type="checkbox"/>	Modifications	<input type="checkbox"/>
Rénovation	<input type="checkbox"/>	Changement de destination	<input type="checkbox"/>
Extension	<input type="checkbox"/>	Changement d'affectation	<input type="checkbox"/>
Aménagement	<input checked="" type="checkbox"/>		

DOCUMENTS FOURNIS : notice d'accessibilité et plans justificatifs

MOTIFS DE DEROGATION (en cas de demande de dérogation) : impossibilité technique

AVIS FAVORABLE

ARGUMENTATION DE L'AVIS :

- la plage naturelle du centre ville d'un linéaire de 774 m et de 14 756 m² de surface, dispose de deux lots dédiés aux activités de bain de mer
- le lot n° 1, offrant des activités de matelats, parasols et engins flottants, est accessible aux personnes à mobilité réduite
- Le lot n° 2, dédié aux activités nautiques et situé à l'extrémité d'un épi rocheux, ne pourra être rendu accessible, du fait de son caractère naturel et primitif

DESTINATAIRES :

M. le Préfet, président de la sous-commission départementale d'accessibilité
M. le Directeur Départemental de la protection des populations
Mme, M. le Maire de LE LAVANDOU
Mmes, MM. les représentants des associations de personnes handicapées